

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 17 mars 2025

**Délibération n° 2025-036-2
Séance du 11 mars 2025**

Adhésion à l'association (Manuel
d'Amélioration de la Sécurité en
Entreprise) Île-de-France Normandie
Centre – MASE

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n° 2024-094-5 du 24 septembre 2024, approuvant l'adhésion à l'association MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité en Entreprise) Île-de-France Normandie Centre,

Vu le rapport de présentation en date du 27 février 2025, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le renouvellement pour l'année 2025 de l'adhésion à l'association MASE Île-de-France Normandie Centre,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve le renouvellement pour l'année 2025 de l'adhésion à l'association MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité en Entreprise) Île-de-France Normandie Centre dont le siège social se situe dans le parc d'activités du Manoir 76170 Lillebonne.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 23 000 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

